

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois ne sont pas payés d'avance.

SAUMUR,

15 Avril 1875.

Bulletin politique.

Le journal prussien qui a jeté l'émoi en Europe par ses incartades belliqueuses ne se trompe certainement pas en attribuant à l'Assemblée actuelle, où domine l'esprit monarchique et catholique, plus de patriotisme qu'à la majorité républicaine de la future Chambre. Mais parce qu'elle a plus de patriotisme, elle a aussi plus de prudence. Aucune Assemblée ne peut vouloir moins la guerre que celle qui a fait la paix de Francfort, qui a assisté aux pénibles efforts d'une réorganisation bien incomplète, bien superficielle, de notre pauvre pays, et qui sait par la plus sûre expérience combien peu la France est préparée à la revanche. D'elle, la Prusse n'a qu'à attendre des dispositions pacifiques jusqu'à l'abnégation. Les exigences du vainqueur, si souvent renouvelées, viennent de la certitude où il est que l'Assemblée comme le gouvernement feront tous les sacrifices à la paix.

Tout le monde en France a conscience de l'état d'infériorité où nous sommes, depuis la guerre, par rapport au vainqueur; il n'est personne qui puisse songer sérieusement à une revanche. Les articles des gazettes officielles allemandes sont de la plus amère moquerie. Est-il possible de voir une menace de guerre dans ces lents et pénibles efforts de quatre ans pour nous refaire une force militaire qui nous mette à peu près sur le même rang que l'Italie? Il s'en faut bien que nous ayons même pris les mesures nécessaires de défense. Notre territoire est ouvert, notre armée n'est même pas sur le pied de paix. Nous cherchons où sont ces armements imaginaires dont on se fait un épouvantail à Berlin? A peine avons-nous le même nombre de canons qu'avant la guerre; nos régiments présentent un minimum

d'effectif, et pour toute fortification nouvelle on a commencé à amonceler çà et là quelques mottes de terre autour de Paris. Si le gouvernement, si l'Assemblée pouvaient être accusés de quelque chose, c'est de trop de prudence ou de lenteur dans la réorganisation militaire.

Quatre ans après la défaite, nous sommes encore à un point où il dépendrait absolument du vainqueur de nous infliger de nouveaux désastres. Quoique quittes depuis longtemps envers lui de toute obligation, nous restons à sa merci. Nous aurions pu faire beaucoup plus pour notre sécurité sans donner aucun sujet de défiance au plus ombrageux ennemi; nous nous sommes tenus bien en deçà des droits de légitime défense.

Où voir la plus légère provocation de notre part? Le gouvernement agit le moins possible, la presse se tait. Nous acceptons en toute humilité notre rôle de vaincus, sans nous laisser aller à l'illusion de croire que nous pourrions de si tôt reprendre nos avantages. Malgré toutes ces susceptibilités, le vainqueur n'a pas encore trouvé un grief contre nous, tant nous sommes prudents, tant nous sommes humbles devant lui. C'est une véritable cruauté des journaux officieux de Berlin que de se moquer de nous jusqu'à paraître alarmés de nos pauvres résultats. Aucun gouvernement n'a pris au sérieux les prétendues craintes de la Prusse; l'Europe est témoin de notre volonté sincère de la paix. La presse de tous les pays a été unanime à trouver mal fondées les plaintes de Berlin. Il ne s'élèverait pas dans le monde entier une voix impartiale pour nous accuser de menacer la paix publique.

Nous ne demandons qu'à rester tranquilles chez nous, heureux si avant d'avoir une armée en état de faire la guerre, nous avions seulement de sérieuses garanties de paix et de prospérité intérieures! Libre à M. de Bismarck de feindre des craintes chimériques, libre encore à lui de nous braver dans notre patriotisme ou de s'amuser à nous faire peur dans ses gazettes pour jouir de notre défaite. Nous n'avons rien à répondre et

nous ne répondons rien à ces provocations. Il est le plus fort; nous le savons mieux que personne; il est notre maître, nous le sentons assez; mais il abuse singulièrement de la victoire et de la force, en dénigrant les vaincus comme les perturbateurs de la paix.

Chronique générale.

La commission de permanence se réunit aujourd'hui jeudi. On ne prévoit pas qu'il soit adressé aucune question au gouvernement.

M. le duc Decazes a quitté Paris pour quinze jours. Les uns en concluent qu'il n'y a plus la moindre inquiétude dans le monde politique; pour d'autres, au contraire, M. Decazes n'aurait-il pas voulu simplement éviter de la sorte les demandes d'explication qu'auraient pu soulever quelques députés dans la prochaine séance de la commission de permanence?

La Presse reçoit des confidences; du moins elle s'en vante, et en prend sujet de faire des indiscretions. Voici ce qu'elle apprenait lundi :

« Ce matin même, un de nos amis se trouvait à causer de la situation politique générale avec un ministre qui n'est ni M. Dufaure, ni M. de Meaux, ni M. Wallon, ni M. de Cissey.

« Pour moi, dit le ministre, je considère que, puisque la Constitution est républicaine, il faut être républicain; moi je suis modéré et je me défie de tous les extrêmes. Cependant il n'y a pas de comparaison à faire entre les radicaux et les bonapartistes. Si ces derniers arrivaient au pouvoir, on ne s'imaginait pas ce qu'ils commettraient d'excès de toute sorte. « Quant aux radicaux, dans ces temps

» derniers, ils ont donné des preuves d'un grand esprit politique. On prétend qu'ils cachent leur jeu. Je n'en sais rien; en tout cas, il se sont très-bien conduits. »

Certains journaux qui reproduisent cette information, supposent que le ministre dont il est question serait M. Buffet. On peut en douter.

Les radicaux sont toujours les maîtres du département de la Seine, comme le jour du triomphe de la Commune. Dimanche, sur 8 élections pour le Conseil général, 5 radicaux l'ont emporté; un républicain soi-disant modéré a été élu et il reste à faire deux scrutins de ballottage entre un républicain de cette dernière catégorie et un radical. Quel que soit le résultat, la majorité du Conseil général va se trouver renforcée et, unie aux conseils municipaux radicaux, ne fera entrer que des radicaux dans le futur Sénat. Voilà donc un département qui possède la capitale de la France, qui compte dans son sein les illustrations de la science, de la littérature, des arts, de la politique, de l'industrie et du commerce, et ce département n'est représenté dans le Conseil général et dans le Conseil municipal, dans l'Assemblée nationale, et ne sera représenté dans le futur Sénat que par d'obscurs individus qui ne doivent précisément leur élection qu'à leur médiocrité mise au service de passions anarchiques. Voilà ce qui s'appelle le progrès et l'honneur d'un grand pays!

Cependant, les feuilles républicaines ne célèbrent qu'avec beaucoup de modération ce triomphe éclatant remporté par le parti dans les élections pour le Conseil général de la Seine. On ne veut pas effrayer « le bourgeois, » et l'on se garde bien d'insister sur le caractère de ces élections.

Les divers groupes conservateurs de l'Assemblée à Versailles ont été bien imprévoyants et d'une timidité bien antipatriotique, en n'osant pas prendre l'initiative énergique d'une réforme électorale qui, en respectant le suffrage universel à sa base, n'aurait pas maintenu l'ostracisme contre les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PRÉDICTION D'UNE BOHÉMIENNE.

Comme il était beau, le château de Javarzay, près Chef-Boutonne, en 1646, avec ses douze tours qui dominaient la Boutonne et les prairies qui la bordent, avec son entrée imposante, seul reste, de nos jours, de ce monument féodal. Les douze tours sont disparues sous le poids du temps et la volonté des hommes; aujourd'hui, la modeste pâquerette ouvre sa corolle argentée à la place des assises formidables que les générations passées croyaient indestructibles.

A l'époque dont nous parlons, deux ravissantes jeunes filles étaient au château de Javarzay; elles étaient douées de tous les talents comme de tous les avantages physiques. Elles se nommaient : l'une Françoise-Athénaïs de Rochechouard-Mortemart, l'autre Marie-Madeleine-Gabrielle-Adélaïde, sa sœur; ces deux jeunes filles étaient les dignes descendantes de l'illustre famille des Rochechouard, seigneurs de Javarzay et Champdeniers.

Nous ne ferons point ici l'histoire de cette grande famille qui fournit tant de guerriers et de femmes si belles et si savantes, si nobles et si spirituelles, que l'esprit qu'on admirait chez elles fut appelé, à la cour, l'esprit des Mortemart. C'est ainsi qu'on donne, à une fleur rare et nouvelle, un nom qui ne permet plus de la confondre avec une autre.

Athénaïs et Adélaïde, quoique d'origine poitevine, n'étaient point nées dans cette contrée; cependant elles y vinrent fréquemment, et nous les trouvons, en commençant ce récit, jeunes et rieuses, dans les terres de Javarzay, cueillant des fleurs sur les terres de la Boutonne et gazouillant de gentils propos.

— Ma sœur, dit Athénaïs, en plaçant coquettement une tige de joncs fleuris dans ses cheveux blonds, une chose me préoccupe souvent.

— Vraiment, dit la brune Adélaïde, est-ce un mystère?

— Oh! un grand mystère.

— Ne puis-je le connaître?

— Si, ma sœur.

— Alors, dis-le moi.

— C'est l'avenir.

— Curieuse, dit Adélaïde, et que vous importez l'avenir? Ne savez-vous donc pas qu'il ne peut qu'être brillant avec votre nom et votre fortune, vos talents et votre beauté?

Et elle carressa doucement la joue de satin un peu grassouillette de sa sœur.

— Sans doute, reprit Athénaïs, je sais bien que je ne serai jamais femme de manant, que je ne mourrai jamais de faim, que personne ne rira à mes dépens, quoique je ne traduise pas le grec comme Marie-Elisabeth de Rochechouart; je sais bien aussi que je ne suis pas laide, mais le sort est si capricieux, si inattendu...

— Que tu voudrais savoir ce qu'il te réserve?

— Eh bien, oui; ma vie sera-t-elle agitée ou paisible, brillerai-je de quelque éclat ou passerai-je inaperçue? Voilà ce que je voudrais savoir.

— Mais la chose n'est pas facile, ma sœur.

— Je le sais bien, et c'est ce qui me la fait désirer plus ardemment.

— Il y a donc longtemps que tu y penses?

— Oh! bien longtemps, et j'ai déjà fait bien des prières aux reliques de Javarzay, pour avoir quelque révélation, mais je ne suis pas plus avancée.

— Cependant, reprit Adélaïde, dont le cœur était tout rempli de piété, les os de saint Chartier et de plusieurs martyrs dont le cardinal Raymond a doté notre église font de bien grands miracles, et le peuple accourt de bien loin pour les implorer.

— C'est vrai, sœur, mais ces grands saints ne m'ont rien dit.

— Console-toi, ma sœur, et ne pense plus à ce caprice, Dieu ne le voit pas sans doute avec plaisir.

— Dieu me pardonnera, mais à tout prix je veux connaître l'avenir. Et tiens, puisque le ciel n'a pas voulu me le dire, l'enfer me l'apprendra.

— O ciel! que dis-tu, Athénaïs, tu blasphèmes; voudrais-tu te mettre en commerce avec quelque démon?

— Dans tous les cas, le démon ne me paraît pas bien redoutable, puisque je vais demander ce que je veux savoir à cette vieille Zingari qui passe souvent au château et que tu connais depuis longtemps.

— Holà, bonne femme, cria Athénaïs, venez ici et vous aurez une pièce d'or.

Alors la vieille s'avança.

— Que peut pour vous, nobles demoiselles, la vieille Alida?

— Bohémienne, lui dit Athénaïs, sais-tu lire l'avenir?

— Oui, belle demoiselle, et si c'est votre destinée que vous voulez connaître, donnez-moi votre main.

Athénaïs donna sa main que la vieille contempla longtemps, puis elle la laissa retomber et demeura silencieuse et comme intérieurement agitée par le doute et la surprise.

Les deux sœurs la contemplan toutes troublées

citoyens qui rendent les plus grands services au pays par leur talent et leur travail.

L'idée de loger le Sénat aux Petites-Ecuries, la Chambre aux Grandes-Ecuries, est abandonnée. On a craint les plaisanteries auxquelles donneraient lieu pareille installation.

Quand la Chambre, par exemple, ferait une folie — ce qui peut lui arriver, — on n'aurait pas manqué de rappeler le vieux mot royal :

« Passe pour un cheval qui tranche, mais toute une écurie ! »

On lit dans le Temps :

« Quelques journaux annoncent que la préfecture de la Seine a remis à l'autorité militaire la liste des hommes du département, et que ces hommes « recevront prochainement leurs feuilles de route pour se rendre au chef-lieu régional de l'un de leurs corps d'armée. » Nous sommes en mesure de déclarer que cette nouvelle est absolument controuvée. »

La France dit, en termes plus généraux, qu'il n'est nullement question de réunir les hommes de l'armée territoriale.

Eh bien ! nous constatons le fait sans la moindre satisfaction. Les plaintes trop peu justifiées, de l'étranger au sujet de nos armements, ne doivent pas nous empêcher de hâter le plus possible l'application des nouvelles lois militaires.

Par suite de la déclaration de faillite de M. Hulin, député d'Indre-et-Loire, son siège à la Chambre va être déclaré vacant, l'état de faillite entraînant la déchéance du mandat de député. Le procureur général près la cour d'Orléans va notifier le jugement au garde des sceaux, qui le notifiera à son tour au président de la Chambre. C'est l'Assemblée qui devra prononcer la déchéance.

LA QUESTION ALLEMANDE.

La Gazette de l'Allemagne du Nord revient encore sur l'échange de notes entre l'Allemagne et la Belgique. Elle fait remarquer qu'il ne s'agit nullement de la presse belge, mais de la façon dont les personnages officiels en Belgique se sont immiscés dans les affaires de l'Allemagne ; c'est ce que visait la Note allemande en faisant allusion à l'état actuel de la législation belge.

L'organe officiel continue en disant qu'une législation qui ne prononce pas de pénalités contre les tentatives faites par des fonctionnaires contre la sûreté des personnes et la tranquillité intérieure d'autres Etats est défectueuse, en ce sens qu'elle ne suffit pas à l'accomplissement des devoirs internationaux.

La Post explique son article du 9 ; elle dit que cet article était simplement une étude

objective de la situation politique actuelle, dans laquelle il ne faut rechercher aucune inspiration ni officielle ni officieuse.

Au sujet des Notes belge et allemande, et dans un nouvel article, la Post s'exprime ainsi :

« Il nous paraît très-nécessaire que la neutralité de la Belgique soit prise au sérieux et par la Belgique elle-même et par les puissances garantes de sa neutralité. Le devoir de la Belgique serait, à tout le moins, de prendre ses mesures et de se mettre en garde contre toute incursion avant même d'avoir eu le temps d'être secourue. Le devoir des puissances garantes serait de traduire immédiatement à leur barbe toute puissance qui aurait violé la neutralité belge. »

« Si un beau jour les armées françaises arrivaient en Allemagne après avoir pénétré par la Belgique, sans qu'il en résultât pour la France d'autre conséquence que telle ou telle réclamation diplomatique, il serait, en vérité, difficile de voir qui pourrait entrer en campagne pour le maintien de la neutralité belge. Serait-ce l'Allemagne, après l'expérience qu'elle aurait faite que cette neutralité est, au point de vue de sa sécurité, sans aucune importance et, ce qui est pis encore, qu'elle n'a d'autre effet que de jeter la Belgique dans les bras de la France ? »

Au sujet des commentaires par lesquels la Gazette de l'Allemagne du Nord entendait appuyer les conclusions de la Post de Berlin, le Nord, organe de la politique russe, fait les réflexions suivantes :

« Il est matériellement inexact que le gouvernement français ne réorganise ses forces militaires qu'en vue d'une guerre prochaine, sauf à sacrifier à ce but prochain la « solidité » de la réorganisation. Du reste, les intentions que la feuille allemande attribue aux hommes d'Etat français seraient singulièrement naïves ; ils se préoccupent peu, suivant elle, de la « solidité » de leurs nouvelles institutions militaires, pourvu que celles-ci soient prêtes le plus tôt possible, afin qu'on puisse entreprendre une guerre dans quelques mois. Mais, si cela était, ne serait-ce pas la meilleure garantie de sécurité pour l'Allemagne ? »

« Si tout ce qui se fait en France pour reconstituer l'armée n'est au fond qu'un simple simulacre pour jeter de la poudre aux yeux, et si en réalité l'armée doit conserver son peu de solidité de nature, qu'a-t-on à craindre à Berlin ? »

« Quelle singulière thèse que celle qui consiste à soutenir que le gouvernement français ne vise pas à avoir une armée forte, mais ne songe qu'à une chose, à déclarer le plus tôt possible la guerre à son voisin ! On ne se serait pas attendu à rencontrer de semblables allégations dans une feuille aussi sérieuse que la Norddeutsche Zeitung, qui devrait bien laisser ses fantaisies à son confrère et voisin la Post. »

« Mais ce qui est plus fort encore, c'est que la Norddeutsche Zeitung soupçonne la France de

vouloir déclarer à bref délai la guerre à l'Allemagne, non-seulement sans une armée « solide » mais même sans alliés. La Post du moins prêtait à la France l'alliance de l'Italie et de l'Autriche ; la Norddeutsche Allgemeine Zeitung affirme aujourd'hui même que cette alliance est impossible, et cependant elle attribue des projets belliqueux au gouvernement français ! En vérité, cela n'est pas sérieux, et la Norddeutsche Zeitung aurait mieux fait, puisqu'elle s'est donné la peine de dissiper en partie les alarmes propagées par un autre journal, de les dissiper complètement. Par bonheur, il est facile de voir que le seul point noir qu'elle a laissé subsister n'existe pas en réalité. »

Nous recevons de Berlin, dit le Courrier de France, la dépêche suivante, que nous ne reproduisons que sous toutes réserves, quoique les journaux de Vienne s'entretiennent depuis plusieurs jours du bruit que cette dépêche produit :

« Le bruit court dans les cercles diplomatiques de Berlin que le gouvernement allemand, désireux de ne pas perdre de vue la nouvelle organisation militaire de la France, aurait envoyé, il y a quelques jours, un certain nombre d'officiers supérieurs à Paris, chargés de réunir et de lui adresser le plus de renseignements possible sur les progrès de cette organisation. Le gouvernement prussien veut être fixé sur l'importance qu'il doit attacher à cette réorganisation de l'armée française. »

A quel titre, en quelle qualité ces officiers allemands viendraient-ils faire cette enquête ? Il ne peut être question ici d'une mission publique et officielle, car nous ne supposons pas le gouvernement français disposé à établir la surveillance de tant d'attachés militaires prussiens. Les officiers dont parle la dépêche viendraient donc simplement jouer le rôle déjà rempli par ceux de leurs compatriotes dont on signalait dernièrement la présence au milieu de bandes de bohémien.

Nous lisons d'autre part :

« Il paraît décidément — du moins on l'affirme de source officieuse — que l'article du Post de Berlin, qui a fait tant de tapage ces jours derniers, aurait été inspiré exclusivement dans un but de spéculation. »

« Un très-gros financier français — mais qui a de très-gros intérêts engagés en Allemagne — voulait à tout prix empêcher pour les banquiers prussiens les conséquences de la liquidation dernière. Pour cela, il fallait arrêter le mouvement de hausse qui s'était déclaré sur notre marché et menaçait la place de Berlin d'une série de catastrophes. »

« L'article a donc paru, les journaux officiels allemands ont été invités à lui laisser produire son effet. La baisse s'est faite à Paris ; les banquiers de Berlin se seront rachetés. Et le tour a été joué. »

« Seulement l'Europe a été pendant 48 heures en alarme, mais qu'importe ? »

On a reçu par le télégraphe l'analyse du discours prononcé dans la Chambre des Communes, par M. Disraeli, en réponse à l'interpellation de M. Owen Lewis sur l'incident prusso-belge.

Ce discours est, pour le fond et pour la forme,

ce que l'on devait attendre. Le ministre s'est naturellement appliqué à diminuer, autant qu'il l'a pu, la portée de l'affaire, qui a donné lieu, a-t-il dit, à de « fausses interprétations » et à « beaucoup d'exagérations » ; quant à lui, il y attache fort peu d'importance, à ce point qu'il ne sait même plus très-bien les dates de la note allemande et de la réponse belge. Le 3, le 26 février, c'est si vieux, que l'on doit comprendre l'indécision de sa mémoire.

Depuis lors, « le temps a considérablement marché... Nous sommes à la mi-avril ! » — Enfin, les ministres de Sa Majesté « sont au nombre des personnes compétentes qui regardent l'incident comme terminé. »

M. Disraeli a néanmoins, tout en plaisantant, clos sa harangue par un petit mot sur « l'indépendance de la Belgique. » Si elle était réellement menacée, « le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à remplir ses devoirs envers sa souveraine et n'hésiterait pas à agir de concert avec le Parlement. » On a ri et on a applaudi.

Etranger.

ROME.

Lundi, le Pape a donné audience à la jeunesse catholique qui lui offrait des calices, une tapisserie, œuvre remarquable, représentant sainte Agnès sur le bûcher, et des albums contenant des adresses recouvertes de trente mille signatures.

Le Saint-Père a répondu à la députation par un discours sublime, dans lequel il a fait allusion aux prêtres et aux fidèles qui célèbrent ou communient aujourd'hui aux intentions du Pape.

Les catholiques français, autrichiens, belges, anglais, réunis au palais Salviati, ont signé une adresse au Saint-Père, qu'ils ont présentée dans l'audience qu'ils reçurent le lendemain.

Mardi à eu lieu le service funèbre du P. Freyd. L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Nardi.

Le corps de Mgr Bastide est parti pour la France.

ALLEMAGNE.

Le Times publie la dépêche suivante de Berlin, 11 avril :

« Le prince royal a abandonné son projet de rendre une visite officielle au roi d'Italie. Il est possible que la princesse royale fasse une tournée dans la haute Italie au commencement du printemps. »

« Le gouvernement prussien s'est résolu à introduire un bill qui réduira le nombre des couvents et autres associations ecclésiastiques catholiques romaines. Un autre bill amènera la constitution prussienne de manière à ce que le gouvernement puisse développer la législation anti-ultramontaine. »

Le Times publie cette autre dépêche :

« Berlin, le 11 avril. »
« La Bavière s'est déterminée à n'accrédi-

et impatientes de ses révélations.

Enfin elle parla :

— Noble demoiselle, de grandes destinées vous sont promises : vous commanderez à la terre.

Athénaïs demeura pétrifiée.

— Et moi ? fit Adélaïde en tendant la main.

La vieille la prit, puis elle dit bientôt :

— Vous, vous commanderez au ciel.

Ce fut le tour d'Adélaïde de rester muette.

Et la vieille allait s'éloigner avec deux pièces d'or, quand les deux sœurs demandèrent à la fois :

— Mais, comment ?

— Je l'ignore, dit la vieille, mon pouvoir divinatoire ne va pas plus loin.

Les deux sœurs rêveuses rentrèrent au château.

— Mon Dieu, se disaient-elles souvent par la suite, que veut donc dire la vieille Zingari ? L'une commande à la terre, l'autre au ciel, cela est-il possible ? Oh non, elle s'est jouée de nous.

— Sais-tu, ma sœur, que ton destin sera plus beau que le mien, disait en riant Athénaïs à Adélaïde, quelle puissance tu seras, commander au ciel !...

— Mais, petite folle, ajoutait Adélaïde, non moins joyeuse, le langage des sorciers n'est qu'allégorique, et nous devons prendre ce qu'elle nous a dit dans un sens moins absolu, mais il serait plus sage

de n'y plus penser.

Les deux sœurs oublièrent bientôt la vieille bohémienne, mais la prédiction n'en eut pas moins son cours, car Athénaïs, plus tard Mme de Montespan, devint maîtresse de Louis XIV, et sa sœur Adélaïde fut abbesse de Fontevault, l'une des plus riches abbayes de France. X...

L'ANÉMONE.

Il est une plante tout particulièrement recherchée par les amateurs, fort appréciée dans le monde élégant et l'une des plus riches de l'empire de Flore sous le rapport de la variété de ses couleurs. Nous voulons parler de l'anémone.

L'anémone est la fleur parisienne par excellence. C'est dans le courant des mois de mars et d'avril qu'on la rencontre aux environs de Paris, dans les plaines sablonneuses, à la Varenne-Saint-Maur spécialement, et autrefois à Romainville et aux Prés-Saint-Gervais. La spéculation a proscrit de ces dernières localités le modeste lilas et la belle anémone Sylvia.

Dans le midi de la France, ce brillant rejeton de la famille des renouclacées est l'objet de la convoitise des nombreux étrangers qui fréquentent les stations hivernales.

Dans les prés que protègent les sombres oliviers, entre Marseille et Menton, dans la vaste plaine sablonneuse qui se développe entre Vintimille et le promontoire de Bordighera, non loin de ces forêts de palmiers tant vantées de cette chaude contrée, l'anémone, toujours précoce, diacre le sol de ses admirables couleurs blanche, purpurine, bleue, violette, qu'un zéphyr fait naître et qu'un zéphyr flétrit.

C'est l'anémone dit *nemorosa*, l'anémone des bois. Les feuilles sont d'un vert resplendissant, se tachant de blanc et prenant, en vieillissant, la teinte rouge foncée du foie.

L'anémone des fleuristes, dite *Coronaria*, est une espèce qui, avec la tulipe de Gessner, est l'ornement le plus riche et le plus varié des parterres parisiens ; elle peut reproduire non-seulement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, mais encore toutes les nuances intermédiaires.

En France et en Hollande, cette contrée privilégiée pour les fleurs, l'anémone est l'objet d'un commerce étendu. Dans ces deux pays, elle fait les délices de l'amateur, qui met sa gloire et sa science à en perfectionner les nombreuses variétés.

Quoique l'anémone croisse spontanément dans les contrées tempérées de l'Europe, l'opinion généralement accréditée est qu'elle a été apportée d'Asie.

Voici la curieuse anecdote qui court à ce sujet :

Le fleuriste qui l'apporta de l'Orient, désirant se réserver la jouissance égoïste de cette fleur, ne voulut consentir à en donner une seule graine à qui que ce fût. Il était insensible à toutes les supplications et à toutes les offres de ses voisins.

Un jour, un avocat de ses intimes amis imagina de se présenter chez le possesseur d'anémones, vêtu de la robe de Palais. Tout en se promenant dans son jardin et en exaltant la beauté incomparable des anémones, il eut la précaution de faire flotter à la dérochée le pan de sa robe sur quelques-unes des plus épanouies.

Comme les graines étaient en pleine maturité, elles purent s'attacher facilement à la robe à l'aide du duvet qui les recouvre. Le larcin était consommé ; aussi, grande fut la surprise de l'homme aux anémones quand, l'année suivante, il vit se multiplier dans les jardins voisins une plante pour laquelle il avait eu la folie de refuser des sommes considérables.

Les anémones se plaisent aux lieux exposés aux vents. C'est, selon Plin, ce qui leur a fait donner le nom qu'elles portent. En grec, *anemos* veut dire vent.

Cette belle fleur, qui se flétrit rapidement, est l'emblème de la fragilité ; c'est le symbole qui rappelle la brièveté de l'existence.

Chez les anciens, l'anémone était née du sang d'Adonis ou des larmes de Vénus pleurant sa mort.

ter aucun envoyé à Madrid, même au cas où le gouvernement espagnol enverrait un représentant spécial à Munich. »

On assure que l'épiscopat allemand a envoyé au Saint-Siège un rapport sur la situation actuelle de l'Eglise en Allemagne. Ce rapport a été dressé, dit-on, d'un commun accord de tous les évêques allemands.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Madrid, 12 avril.

La *Epoca* dit que la comtesse de Montijo n'a reçu aucune nouvelle du voyage de l'impératrice Eugénie en Espagne.

Le même journal dément la nouvelle du voyage de Cabrera en Angleterre.

L'ambassadeur d'Allemagne représentera aussi la Bavière auprès du gouvernement espagnol.

Madrid, 12 avril, soir.

Une dépêche du préfet de Logrono annonce qu'une force souterraine inconnue a soulevé au village d'Arnedillo une étendue de 40 ares de terre et de pierres.

Une commission est partie pour étudier ce phénomène.

Onze officiers carlistes de la Biscaye se sont présentés pour faire leur soumission.

Le comte Hatzfeld part ce soir.

Madrid, 12 avril, soir.

Le comité des porteurs espagnols de coupons de la dette extérieure, élu hier, trouvant vexatoires quelques procédés du comité anglais au sujet du projet de paiement desdits coupons, a résolu d'adresser un memorandum protestant contre la modification du traité du 15 janvier dernier.

Saint-Sébastien, 12 avril.

Des troupes venues cette nuit d'Orio ont opéré ce matin sans difficulté le ravitaillement d'Antigaraga. Le général Blanco dirigeait l'opération.

L'exécution des prisonniers alphonstistes, qui a eu lieu le 7 à Estella, a produit une douloureuse impression.

Les carlistes se fortifient près de Balnaseda.

L'avis français l'*Oriflamme* quitte demain Pasaques, allant à Santander.

L'ARMÉE ANGLAISE.

D'intéressantes discussions viennent d'avoir lieu à la Chambre des communes au sujet du budget de la guerre. Isolée par la mer, mais rendue accessible par la vapeur, l'Angleterre s'est demandé si les forces militaires dont elle dispose sont suffisantes pour la garantir de dangers ultérieurs, et des hommes d'une compétence incontestable n'ont pas craint de lui dévoiler des vérités, très-propres à réveiller sa prudence endormie. L'armée anglaise, d'après le témoignage de ces critiques, dont la sincérité est un effort de patriotisme, a cessé de répondre aux nécessités actuelles.

Voici une rapide esquisse de la situation qui a excité leurs alarmes.

Il faut en diminuer, et beaucoup, paraît-il, de cette masse compacte d'os et de chair sous la forme de laquelle nous avons coutume de nous représenter le soldat anglais : le géant est devenu rachitique.

Le ministre de la guerre, M. Hardy, malgré une réserve de langage très-naturelle, est loin d'être satisfait d'une inspection qu'il vient de passer à Aldershot. Si la cavalerie lui a semblé assez bonne, bien que les officiers de ce corps se plaignent vivement des nouvelles recrues, il a emporté une triste idée de l'artillerie ; les hommes, en général, sont loin d'être de première qualité, et beaucoup d'entre eux manquent de la force nécessaire pour manœuvrer les canons.

Prise dans son ensemble, l'infanterie est défectueuse. Quelques régiments sont presque irréprochables, mais ce n'est là qu'une exception, les autres laissent infiniment à désirer. Les réponses à ses questions sur les causes d'une situation vraiment fâcheuse peuvent se résumer ainsi : les recrues proviennent d'une classe de la société peu propre à fournir des sujets solides. La main-d'œuvre est devenue plus chère, partant, la paie du soldat ne tente plus les hommes vigoureux ; il ne vient sous les drapeaux que l'écume des villes.

Il est à remarquer que l'élite des recrues, pour ainsi parler, se trouve concentré à Aldershot.

Le général Taylor, inspecteur général du recrutement, a fait, il est vrai, un rapport optimiste sur

le service dont il est chargé. Malheureusement, il est à peu près seul de son avis. L'opinion universelle des officiers en retraite ou en activité est que les nouvelles recrues sont tout-à-fait inférieures, au triple point de vue physique, moral et intellectuel, à celles d'il y a vingt ans.

Le commandant en chef lui-même, S. A. R. le duc de Cambridge, ne nourrit aucune illusion par rapport à la condition de l'armée. Sa manière de voir diffère très-peu de celle de ses subordonnés, à quelque grade qu'ils appartiennent. S'il se tait, s'il ne dénonce pas publiquement le mal, on ne doit attribuer son silence qu'à la discrétion que lui impose son titre de prince du sang envers un ministère soutenu par une forte majorité.

Mais de simples membres de la Chambre des communes, qui ne sont pas liés par des conventions officielles ou dynastiques, qu'on nous passe la vulgarité de l'expression, ont mis hardiment les pieds dans le plat. Le colonel Alexander a battu le général Taylor par les conclusions mêmes qu'il a tirées de son rapport. Le général Shute a observé qu'avec le système actuel on en viendrait à enrôler de simples enfants. Sir Henry Havelock, dont le nom fait autorité, a rappelé que si l'attaque du redan, à Sébastopol, a échoué, la faute en est à ce que le plus grand nombre des assaillants n'avaient pas atteint leur virilité. Bien qu'il ne soit pas partisan de la conscription, il est néanmoins convaincu qu'il y a lieu d'adopter, non pas un plan de service militaire obligatoire pour tous les citoyens, mais un plan d'éducation militaire universelle.

Le colonel Mure s'est attaqué à l'organisation actuelle de l'armée anglaise avec une singulière énergie. A l'appui de sa thèse, il a lu de nombreux extraits de lettres que lui ont écrites une douzaine d'officiers supérieurs. Un colonel dit que les recrues sont de jeunes garçons ne dépassant guère seize ans. Leurs qualités physiques et morales sont de la pire espèce. Quand ils rejoignent le régiment, ils sont trop faibles pour manier leurs fusils. Un autre correspondant remarque qu'autrefois les recrues étaient de robustes « buveurs », et que maintenant elles sont composées de « buveurs » chétifs et malingres. Un autre enfin avoue qu'un tiers des recrues ne seront jamais aptes à devenir de véritables soldats.

La statistique confirme ces témoignages particuliers avec une évidence contre laquelle il serait difficile de protester : en 1874, le nombre des déserteurs parmi les recrues a été de 25 pour 100, et il résulte des renseignements fournis par sir Henry Havelock, que dans l'infanterie 25 hommes seulement sur 100 sont capables de s'acquitter de leur service.

De pareils chiffres se passent de commentaires ; aveugle qui n'en comprendrait pas la signification.

Il est donc temps que nos voisins portent remède à un état de choses qui peut leur préparer d'incommensurables désastres. Il y va de la sûreté de la nation, peut-être même de son existence. Si une grande guerre extérieure lui surgissait à l'improviste, la vieille Angleterre, exubérante de richesses et dépourvue de points fortifiés, n'aurait à opposer à l'ennemi que des troupes de terre numériquement inférieures jusqu'à la dérision et d'une valeur intrinsèque sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister. Ces volontaires, dont il a été tant parlé à certaine époque, on ne peut plus les mettre en ligne de compte. Au dire des meilleurs juges, c'est une création avortée, tout aussi inefficace que l'ancienne garde nationale française.

Mais comment réformer l'armée anglaise, comment la mettre en mesure, par exemple, de tenir tête à une armée allemande d'invasion ? Cette question d'un intérêt capital ne comporte que deux solutions : ou enrégimenter un plus grand nombre de sujets valides en élevant la paye du soldat, ou décréter la conscription.

C'est aux ministres de la reine d'aviser. Qu'ils se hâtent, les circonstances sont pressantes.

Alexandre DELOUCHE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises de Maine-et-Loire, pour le deuxième trimestre de cette année, s'ouvriront à Angers le lundi 10 mai 1875.

Président : M. le conseiller Jousset.

Voici la liste complète des jurés titulaires :

MM.

1. Neveu, Jules, propriétaire à Montreuil-Bellay.
2. Chapin, Edouard-Gabriel-Pierre, médecin à Allonnes.

3. Bonnet, Eugène, propriétaire au Longeron.
4. Giroleau, Victor-Benjamin, propriétaire à Cholet.
5. Pionneau, Jacques, notaire à Beaupreau.
6. Gaultier-Brullon-Devaux, Auguste-Marie, propriétaire à Chaumont.
7. Chouteau, Pierre, propriétaire aux Verchers.
8. Gelusseau, Edouard-Louis, propriétaire à Cholet.
9. Demanneville, Charles-André, propriétaire à Baracé.
10. Leguay, Pierre-Hippolyte, notaire à Beauport.
11. Boucher, Eutrope-Louis, expert à Saint-Martin-de-la-Place.
12. Ratouis, Frédéric-Pierre, propriétaire à Verneuil-le-Fourrier.
13. Bouvier, Adolphe, docteur-médecin à Angers.
14. Bricchet, propriétaire et maire à Saumur.
15. Bouyer, Léon, maréchal-ferrant à Saint-Germain (canton de Montfaucon).
16. Escot, Henri, marchand de nouveautés à Angers.
17. Chudeau, René-Arthur, négociant à Angers.
18. Chouteau, Louis-Victor, propriétaire à Beau-lieu.
19. Dupont, Adrien, propriétaire à Montfaucon.
20. Alleau, Jules, notaire à Rablay.
21. Salmon, Martin, négociant à Angers.
22. Chudeau, Jean, avoué à Saumur.
23. Bury, Jacques, conseiller général, médecin à Saumur.
24. Martineau, Célestin, maire à Méron.
25. Vauquelin, François-Charles, propriétaire à Cholet.
26. Gontard, Eugène-René-Pierre, chauxfournier, à Bouzillé.
27. Camus, Charles-Ferdinand, expert à Durtal.
28. Maussion, Théodore, tanneur à Saint-Florent.
29. Lenoir de la Cochetière, Alexandre-Marie-Joseph, propriétaire à Beaufort.
30. De Beauvoys, Alfred-Joseph, propriétaire au Lion-d'Angers.
31. Aumillon, Honoré, propriétaire à Beaupreau.
32. Priou, Auguste-Ambroise, propriétaire à Charcé.
33. Guinebretière, François, négociant à Botz.
34. Juteau, Emile, négociant à Angers.
35. Baillif, Charles, propriétaire à Longué.
36. De Causans, Adhémar-Ernest-Joseph, propriétaire à Clefs.

Notre vénérable compatriote Mgr Grolleau, évêque d'Evreux, vient d'adresser une lettre pastorale à ses diocésains pour les inviter à se rendre en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lourdes, le 7 juin prochain.

Des trains de pèlerinage vont aussi se préparer dans les diocèses voisins.

Le pèlerinage du diocèse d'Angers est indiqué pour le 10 mai.

M. Ch. Lechat, désigné comme futur candidat aux élections du Sénat, écrit au *Phare de la Loire* qu'il lui serait impossible d'accepter ce mandat.

COURSES DE POITIERS.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les courses de Poitiers auront lieu, cette année, le dimanche 16 mai.

Voici le programme des prix qui seront courus dans cette journée :

Prix du Commerce et de l'Agriculture, 4,000 fr.

Prix des Haras, 2,000 fr.

Prix de la ville (handicap), 3,000 fr.

Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr.

Prix d'Albian, 3,000 fr.

Prix des Chasseurs, courses de haies (gentlemen riders) 4,000 fr.

Prix des députés du département de la Vienne (steeple-chase, handicap), 2,500 fr.

Ce dernier prix est offert par MM. les députés de la Vienne, par le Conseil général, par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, la Compagnie des chemins de fer de la Vendée et la Société des courses.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous avons des nouvelles des victimes des Roches.

« Tous les survivants sont maintenant hors de danger, sauf la veuve Chaumet, dont l'état s'est aggravé, et qui avant-hier au soir inspirait de graves inquiétudes.

« Malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible de donner à nos lecteurs

le résultat du procès-verbal d'analyse, or-donnée par le parquet.

« En présence de l'action de la justice, on comprendra que jusqu'à nouvel ordre nous nous abstenions de reproduire les rumeurs en circulation. »

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements égaux sont priées de solder sans délai le premier terme échu en mars.

Dernières Nouvelles.

D'après la *Patrie*, M. Moreau, syndic des agents de change, a été invité par M. le ministre des finances à faire connaître officiellement, par l'intermédiaire des agents de change, qu'il n'est pas question de faire un emprunt, et que toutes les nouvelles publiées à cet égard sont absolument inexactes.

A Bruxelles, le ministre des affaires étrangères, interpellé sur la note allemande, dit que la question n'a pas la gravité que l'interpellation lui attribue. L'interpellation est renvoyée à vendredi. Le ministre ajoute que la note allemande ne demande pas de changement de constitution.

Zara, 12 avril.

L'empereur s'est embarqué hier à bord du *Miramar* au milieu d'une foule enthousiaste. La ville et le port étaient brillamment illuminés.

Le *Miramar* est parti de grand matin pour Arbe, où il est arrivé à 7 h. 1/2 ; après avoir reçu les autorités, l'empereur a continué son voyage pour Payo, d'où il reviendra dans la soirée.

Vienne, 13 avril.

On dément ici le récit du journal *l'Union* sur une conversation qui aurait eu lieu entre l'empereur d'Autriche et le patriarche de Venise. On fait observer que l'ambassadeur d'Autriche à Rome, comte Paar, qui, d'après *l'Union*, serait venu saluer l'empereur à Venise, n'a pas quitté son poste et n'a pu conséquemment être chargé d'un message de Sa Majesté pour le Pape ou le cardinal Antonelli.

Berlin, 13 avril.

Le tribunal de 1^{re} instance a condamné aujourd'hui cinq femmes pour infraction à la loi sur les associations et a prononcé à cette occasion l'interdiction de l'association des femmes et filles d'ouvriers.

ESPAGNE.

Hendaye, 14 avril, 11 h. 5 matin.

Le château et la forteresse d'Aspe ont été pris d'assaut par un bataillon biscayen commandé par le colonel Isasi. Ont été faits prisonniers : un commandant, un capitaine, deux lieutenants et quatre-vingts soldats.

Un canon de 16, un autre de 12, beaucoup de munitions et de vivres sont tombés entre les mains des carlistes.

Les pertes de l'ennemi ont été de 15 morts, celles des carlistes de 6 morts et 4 blessés. Le roi a vivement félicité les vainqueurs.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

La Compagnie de la Vendée ouvre le 19 avril la section de Chinon à Joué-lès-Tours et établit, en attendant l'ouverture de sa gare de Tours, qui aura lieu vers la fin de mai, un service de voitures entre Joué et Tours (distance 4 kilomètres), pour conduire et prendre les voyageurs à domicile et à la gare d'Orléans.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 19 avril 1875,

Avec le concours de M. EMILE MARCK,

UNE REPRÉSENTATION DE

LES FAUX BONSHOMMES

Comédie en 4 actes, de MM. Théodore Barrière et Capendu.

M. Emile MARCK remplira le rôle d'Edgard Thévenot.

Les autres rôles seront tenus par MM. Silvy, Gaugiran, Jazon, Hems, Clauzel, Ludovic, Boutard, Paumier, M^{mes} Gaugiran, Hamilton, Anglade, Grisar et Fernande.

La grève des Forgerons, scène dramatique (redemandée), de M. F. Coppée, jouée par M. Emile MARCK.

Les Jurons de Cadillac, pièce en un acte, de P. Berton.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. ».

L'Univers illustré, dont le succès s'accroît tous les jours, grâce à ses intéressants dessins d'actualité et à ses magnifiques pages d'art, contient dans son numéro de cette semaine de nombreuses gravures qui méritent une attention particulière. Nous signalerons à nos lecteurs : la remise du collier de la Toison d'or au maréchal-président de la République ; les membres de la commission de permanence de l'Assemblée nationale (25 portraits) ; les portraits du comte de Jarnac, ambassadeur à Londres, et de Mélingue, l'éminent artiste de cape et d'épée ; une scène de la guerre civile en Espagne ; Dictature, vainqueur dans la course du « prix de Lutèce » aux premières courses de Longchamps ; les grèves dans le pays de Galles ; les

pigeons blancs, esquisse composition de M. E.-V. Lecomte, etc.

La semaine dernière, l'Univers illustré a commencé la publication de la Comtesse Adrienne, important roman, entièrement inédit, par Méry ; le prodigieux conteur à qui l'on doit tant de récits passionnés et dramatiques.

M. le vicomte d'Haussonville, député à l'Assemblée nationale, vient de faire paraître, chez les éditeurs Michel Lévy frères, un volume qui a pour titre : Les établissements pénitentiaires en France et aux colonies. C'est une œuvre considérable où de curieux documents sont mis au jour et où beaucoup de questions qui préoccupent vivement les esprits sont exposées avec une justesse de vues et

une impartialité qui en rehaussent encore le mérite littéraire.

Nous apprenons, avec plaisir, qu'une heureuse découverte vient d'enrichir la Thérapeutique d'un liquide jouissant d'une merveilleuse propriété ; il enlève instantanément les Névralgies, les Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles, les plus rebelles. Le mode d'administration de ce nouveau médicament est assez singulier ; on l'aspire à la manière du tabac à priser. En pénétrant dans les narines, il produit une agréable sensation, et enlève la douleur.

On peut déjà, paraît-il, se procurer, chez tous les pharmaciens, ce produit auquel on a donné le nom de Philodonte.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — —
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	63	65	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	720	»	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	92	95	»	Crédit Mobilier.	476	25	6 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1372	50	22 50
5 % jouiss. novembre.	102	75	»	Crédit foncier d'Autriche.	575	»	10	Société autrichienne, j. janv.	678	75	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	474	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	362	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	229	»	»	Est, jouissance nov.	551	25	»	Orléans.	307	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	457	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	950	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	304	»	»
— 1865, 3 %	477	50	»	Midi, jouissance juillet.	483	75	»	Est.	302	»	»
— 1869, 3 %	393	»	»	Nord, jouissance juillet.	1155	»	»	Nord.	308	75	»
— 1871, 3 %	295	»	»	Orléans, jouissance octobre.	910	»	»	Ouest.	301	25	»
— 1875, 4 %	453	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	382	75	1 25	Midi.	302	»	»
Banque de France, j. juillet.	3880	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	275	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	591	25	»	Société parisienne du Gaz.	897	50	»	Vendée.	239	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495	»	»	Société immobilière, j. janv.	83	75	3 75	Canal de Suez.	506	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	365	»	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
2 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (arrêt à Angers).
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir.
4 — 12 — — — — —
7 — 27 — — — — — express omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 56 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir.
4 — 34 — — — — — omnibus.
16 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etudes de M^r CHEDEAU, avoué à Saumur,
Et de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE
PAR LICITATION,
Aux enchères publiques,
D'IMMEUBLES
Situés dans les communes de Noyant et Ambillou,
Dépendant de la communauté des époux Lamoureux-Levoie.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de la commune de Louerre, par le ministère dudit M^r BOURDAIS, le dimanche deux mai mil huit cent soixante-quinze, à midi.

La vente est poursuivie à la requête : 1° de René Lamoureux, domestique, demeurant à Quincé ; 2° Louis Lamoureux, soldat au 135^e de ligne, en garnison à Cholet, tous deux héritiers chacun pour un cinquième de feu René Lamoureux, leur père ; 3° Renée Levoie, ménagère, demeurant à Allencen, commune des Alleuds, ayant été commune en biens avec René Lamoureux, son mari ; 4° Marie Lamoureux, mineure émancipée par mariage, femme de François Blain, et celui-ci pour son assistance et son autorisation, et au besoin en son nom personnel, demeurant ensemble à Louerre, ladite dame aussi héritière pour un cinquième de feu René Lamoureux, son père, poursuivants, ayant constitué pour avoué M^r Chedeau, avoué à Saumur ;

Contre Louis Rogeron, cultivateur, demeurant à Saint-Rémy-la-Varenne, agissant comme subrogé-tuteur de Eugène Lamoureux et Louis Lamoureux, enfants mineurs des époux René Lamoureux-Levoie, procédant pour lesdits mineurs à raison de l'opposition d'intérêts qui existe entre eux et leur mère, tutrice, co-licitants, ayant pour avoué M^r Albert, avoué, demeurant à Saumur ;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Saumur, le trente janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Commune de Noyant.

1^{er} LOT.
Cinq ares soixante-dix-neuf centiares de vigne, situés à la Butte-du-Brégeon, joignant d'un côté Beaumont, d'autre côté Cardier, d'un bout Ogereau.

Mis à prix à soixante francs, ci. 60 fr.

2^e LOT.
Cinq ares dix-huit centiares de vigne, au canton de

A reporter. 60

Report. 60
Lagerie, joignant au levant Rémond, au couchant M. Lehoux, au midi Miellat, au nord Lamoureux.
Mis à prix à soixante francs, ci. 60

5^e LOT.
Quatre ares seize centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Oger, au levant M. Lehoux, au midi un chemin, au couchant un fossé.
Mis à prix à vingt-cinq francs, ci. 25

Commune d'Ambillou.
4^e LOT.
Une petite maison, composée d'une seule chambre surmontée d'un grenier, plusieurs caves et caveaux, cour, jardin ; le tout situé aux Noyers-de-Saunay, joignant un chemin et Jean Bourreau, portée au plan cadastral sous les numéros 1200, 1202, 1204, 1205, section A, pour une contenance de six ares vingt-cinq centiares.
Mis à prix à trois cents francs, ci. 500

5^e LOT.
Un morceau de terre, nommé le Bas-des-Pièces de la Besnardière, porté au plan cadastral pour une contenance de sept ares soixante-dix centiares, sous le numéro 123, section B, joignant d'un côté M. Luseau.
Mis à prix à soixante-quinze francs, ci. 75

6^e LOT.
Une parcelle de terre, située aux Noyers-de-Saunay, portée au plan cadastral sous le numéro 1189, section A, pour une contenance de soixante-quinze centiares, joignant au nord Daviau, au levant veuve Miellat, au midi Jean Bourreau, au couchant veuve Miellat.
Mis à prix à vingt francs, ci. 20

7^e LOT.
Une parcelle de terre, située au même lieu, portée au plan cadastral sous le numéro 1205, section A, pour une contenance de soixante-cinq centiares, joignant aux nord et levant Jean Bourreau, au midi veuve Miellat.
Mis à prix à quinze francs, ci. 15

8^e LOT.
Une parcelle de terre, située au Clos-Chartier, portée au plan cadastral sous le numéro 1415, section A.

A reporter. 555

Report. 555
pour une contenance de un are soixante-quinze centiares, joignant Girard.
Mis à prix à vingt francs, ci. 20

9^e LOT.
Un morceau de terre, appelé les Prises-à-Rente, porté au plan cadastral sous le numéro 108, section A, pour une contenance de six ares trente centiares, joignant d'un côté M. Grignon, d'autre côté Gaudicheau.
Mis à prix à vingt francs, ci. 20

10^e LOT.
Un morceau de terre, appelé les Prises-à-Rente, porté au plan cadastral sous le numéro 92, section A, pour une contenance de six ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Grignon, d'autre côté Gaudicheau.
Mis à prix à vingt francs, ci. 20

11^e LOT.
Une parcelle de terre, nommée les Prises-à-Rente, portée au plan cadastral sous le numéro 105, section A, pour une contenance de trois ares soixante-dix centiares, joignant d'un côté Gaudicheau, d'un bout un chemin.
Mis à prix à cinq francs, ci. 5

12^e LOT.
Une parcelle de terre, nommée les Prises-à-Rente, portée au plan cadastral sous le numéro 106, section A, joignant d'un côté Gaudicheau, d'autre côté Beaumont, pour une contenance de trois ares trente centiares.
Mis à prix à cinq francs, ci. 5

13^e LOT.
Quatre ares de vigne, situés au canton du Bois-Challou, joignant d'un côté Augereau, d'autre côté M. Grignon, d'un bout un chemin.
Mis à prix à vingt-cinq francs, ci. 25

14^e LOT.
Environ trois ares de bois indivis avec les héritiers Beaumont, situés au Bois-Challou.
Mis à prix à cinq francs, ci. 5

Total des mises à prix : six cent cinquante-cinq francs, ci. 655

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le neuf avril mil huit cent soixante-quinze.

Signé : CHEDEAU.
Enregistré à Saumur, le quinze avril mil huit cent soixante-quinze, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : PALUSTRE.

Etudes de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, et de M^r POULET, avoué à Saumur.

ADJUDICATION
Sur baisse de mise à prix.

L'an 1875, le mardi 20 avril, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication, aux enchères publiques, d'un fonds de boulangerie, exploité depuis longues années, à Saumur, rue Saint-Jean, n° 5, avec droit au bail où est exploité ladite boulangerie ; le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Coulon-Cornière ;

A la requête de M. Constant Coulon, et en présence de M^{me} Constance Eugénie Coulon, veuve de M. Honoré Poitvin, héritiers dudit M. Coulon-Cornière.

Mise à prix : mille francs.
S'adresser audit M^r POULET, avoué, et audit notaire, M^r LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges.

CHEDREUR
DE SUITE,
Maison d'Épicerie, Mercerie,
Bonneterie et Grainage,
Située à la Croix-Verte.
S'adresser à M^{me} veuve LEDONÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 15.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.
LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE
DE SAINT-FLORENT.
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout alliant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÉGOILLÈRE, à Saint-Florent. (128)

A VENDRE

D'OCCASION,
Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUCHELLE, menuisier, rue Cendrière.

WEBER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Échelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (167)

WEBER
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.
S'adresser rue Dacier, n° 11.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

DRAGÈS MEYNE
D'EXTRAIT
DE FOIE DE MORUE
100 DRAGÈS 5 fr.
Plus efficaces que l'huile. N° dégoût ni renvois. Cosseillées en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31. Dépôt à Saumur : pharmacie PERDRIAU ; pharmacie BRILLAT-GIRAULT. (147)

AVIS

A LA GLANEUSE
GRANDS MAGASINS DE MERCERIE
ET MODES

51-53, rue St-Jean, à Saumur

E. SABATIER

Demande des ouvrières pour les Modes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.